

COMPTE RENDU DE LA VISITE VETERINAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SORTIE SUR PARCOURS REDUIT DE GALLINACES

VOL
ET
2/2

Références réglementaires :

- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs.
- Arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains.

Le Docteur Vétérinaire, N° téléphone :
comme suite à la visite sanitaire réalisée le, constate et atteste que les volailles hébergées dans l'établissement suivant

Raison sociale ou Nom et prénom du détenteur :

Adresse du site d'élevage avicole :

N° SIRET de l'élevage :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

présentent des problèmes de bien-être animal dont l'origine peut être expliquée par la claustration dont :

- Présence d'éléments comportementaux anormaux. Préciser :
- Dégradation importante de la litière et/ou de l'ambiance dans le bâtiment ;
- Autres (préciser) :

Sur les bandes en cours suivantes :

N° INUAV Des UP concernées	Espèce	Problèmes de bien-être animal constatés Préciser :

Je confirme :

- ne pas avoir constaté de manquement majeur aux mesures de biosécurité lors de l'évaluation des conditions de bien-être des animaux.
- avoir constaté un (ou des) manquement(s) majeur(s) aux mesures de biosécurité lors de l'évaluation des conditions de bien-être des animaux. Préciser :

Date : __ / __ / ____

Cachet et signature du vétérinaire sanitaire

N° Ordre